



Réunion de Conseil Syndical

31 mars 2022

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi trente-et-un mars à neuf heures, les membres du Syndicat Intercommunal des eaux de GIDY-CERCOTTES-HUETRE légalement convoqués se sont réunis au 3 rue des Pinsons à CERCOTTES, sous la Présidence de Monsieur Pascal PERDEREAU

Date de convocation du Conseil Syndical : 18/03/2022

Présents : PERDEREAU Pascal, PERDEREAU Benoît, BOURGEOIS Max, DARVOY-PEROT Hélène, GUEDON Gaëlle, DUMINIL Marie-Paule

Absents excusés : DEVELLE Bruno, BLISZEZ Bruno donne pouvoir à Mme GUEDON et M. SAVOURE-LEJEUNE Martial

Secrétaire de séance : GUEDON Gaëlle

Le compte-rendu de la séance du 24 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité avec des débats :

- M. SAVOURE-LEJEUNE Martial demande d'être présent pour les prochains rendez-vous de chantier sur la Commune de HUETRE.
- M. Le Président informe que les convocations sont envoyés par le DEPARTEMENT, M. Grastilleur et M. Bracquemont. Les travaux en régie sont des contrôles internes chaque semaine.
- M. PERDEREAU Benoît tient à préciser que les 5 centimes d'augmentation sur le mètre cube sont le résultat en cascade commises sur le lotissement privé LES JARDINS FLEURY, et permettront de réaliser les travaux prévus cette année. Il rappelle également qu'il a financé à 100% le renforcement pour la défense incendie sur BEAUREPAIRE et TOUSSARDIERE, au lieu de 70% (AML).

M. SAVOURE-LEJEUNE Martial a contesté l'investissement sur les JARDINS FLEURY en déclarant que c'était des dépenses inutiles et a quitté la séance pour manifester son mécontentement et proféré des propos déplacés envers M. PERDEREAU Benoit.

Mmes DARVOY-PEROT Hélène et DUMINIL Marie-Paule ont réaffirmé leur soutien à M. SAVOURE-LEJEUNE sur ce dossier.

M. le Président explique que le dossier a été largement discuté lors des précédents CONSEIL SYNDICAL du 24 juin et 24 novembre 2021 et qu'il était nécessaire d'envisager des travaux urgents puisque l'ensemble des mécanismes est irréparable. La délibération 2021-386 a été votée respectivement par 6 votes favorables et 3 abstentions, et après avis des habitants le 8 juillet 2021.

M. Le Président rappelle aux Elus que pour le bon fonctionnement du SIAEP GCH, les insultes, les injures, les agressions verbales et physiques ne sont pas admises lors de CONSEIL SYNDICAL et qu'il est important de se respecter, et de se maîtriser même si les avis sont divergents.

N° 2022 - 398 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Compte Administratif du SIAEP-GCH de l'exercice 2021 a été rapproché du Compte de Gestion du SERVICE DE GESTION COMPTABLE de MEUNG SUR LOIRE.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Ces deux documents présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisation de recettes	792 103.17 €
Réalisation de dépenses	- 894 398.50 €
EXCEDENT antérieur reporté	366 596.43 €

Résultat de clôture de fonctionnement (002)	+ 264 301.10 €
---	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisation de recettes	172 774.88 €
Réalisation de dépenses	- 195 742.67 €
EXCEDENT antérieur reporté	1 198.80 €

Résultat de clôture d'investissement (001)	- 21 768.99 €
--	---------------

Excédent net global	+ 242 532.11 €
---------------------	----------------

Il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir approuver ce Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion du SERVICE DE GESTION COMPTABLE.

Le Président se retire laissant la présidence de M. PERDEREAU Benoit, qui demande à l'Assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif tel qu'il a été présenté

Adoption à l'unanimité

N° 2022 - 399 AFFECTATION DU RESULTAT

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil syndical réuni sous la présidence de **M. PERDEREAU Pascal**
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2021**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2021**
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	1 198,80 €		-22 967,79 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-21 768,99 €
FONCT	366 596,43 €	0,00 €	-102 295,33 €	0,00 € Recettes		264 301,10 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	264 301,10 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		21 768,99 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		242 532,11 €
Total affecté au c/ 1068 :		21 768,99 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Adoption à l'unanimité

N° 2022 - 400 VOTE DU BUDGET

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif pour 2022, soumis au contrôle du SGC MEUNG SUR LOIRE le 28 mars 2022.

Celui-ci s'équilibre :

En dépenses et recettes d'investissement à 419 118,99 €

En dépenses et recettes d'exploitation à 1 097 000,00 €

Il est demandé aux membres du conseil syndical de se prononcer sur ce Budget Primitif

Adoption à l'unanimité

N° 2022 - 401 TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 13 à 20.

Vu la délibération du 8/12/2015 sur la Création de poste d'un emploi de directeur par référence aux cadres d'adjoint administratif ou rédacteur à temps complet ainsi que son régime indemnitaire

Vu la délibération du 11/07/2016 sur les heures supplémentaires payées

Vu la délibération du 12/10/2017 modifié le 3/12/2020 sur les astreintes

Vu la délibération du 27/02/2018 sur la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP

Vu la proposition d'avancement de grade du 16/10/2019 du CDG 45, sur un emploi de REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} Classe

Vu la délibération 2021-379 du 17/03/2021

Vu les articles L2313-1 et r2313-3 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) imposant la tenue d'un ETAT DU PERSONNEL et l'OBLIGATION de le joindre au BP et Compte administratif.

M. Le Président présente le TABLEAU DES EFFECTIFS identique à 2021 qui est joint au BUDGET 2022 (annexe IV)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	GRADES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
			emplois permanents à temps complet	emplois permanents à temps non complet	total	agents titulaires	agents contractuels	total
FILIERE ADMINISTRATIF	B	REDACTEUR	1	0	1	1	0	1
	B	REDACTEUR PRINCIPAL 2ème Classe	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	B	RESPONSABLE TECHNIQUE	1	0	1	0	1	1
	C	CHEF D EQUIPE	1	0	1	0	1	1
	C	FONTAINIERS	3	0	3	0	3	3
					6			6

Par ailleurs, une CONVENTION DE MISSION ADMINISTRATIVE de 5h par semaine au taux horaire de 30 € a été signé le 18 mars 2022 avec Mme Audinel, en renfort au SERVICE ADMINISTRATIF pour le suivi des ABONNES.

Il est prévu de renouveler le CONTRAT DE NETTOYAGE DES BUREAUX avec la SOCIETE DIAMANT qui intervient depuis le 1^{er} avril 2021.

Il est proposé au Conseil Syndical d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents et des 2 contrats. Les crédits nécessaires sont inscrits au CHAPITRE 012 du BUDGET PRIMITIF 2022.

Adoption à l'unanimité

N° 2022 - 402 LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code Général des collectivités territoriales
Vu la délibération 2020 -354 du 11 mars 2020
Vu la délibération 2021 -380 du 17 mars 2021

M. Le Président explique qu'il souhaite reporter la possibilité de recourir à une ligne de trésorerie afin de pouvoir régler les redevances de l'AGENCE DE L'EAU et des EMPRUNTS avant l'encaissement des ventes et taxes d'eau, pour un montant de 100 000 € sur 12 mois.

Le CREDIT AGRICOLE nous a transmis la proposition financière intéressante suivante :
Index de référence EURIBOR 3 MOIS moyenné flooré à 0 %
Marge 0,88 %
Commission d'engagement : 0,25 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
Frais de dossier : 100 € réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office
Remboursement à son échéance contractuelle
Mise à disposition au fur et à mesure des besoins par crédit d'office
Facturation des intérêts : mensuelle selon des tirages sur base de 365 jours

Adoption à l'unanimité

N° 2022 - 403 DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Un abonné de la Commune de Cercottes demande au SIAEP GCH de lui rembourser la facture de dépannage d'un montant de 198 € suite à la constatation d'une fuite avant compteur.

Adoption à l'unanimité

N° 2022 - 404 PROGRAMME DE TRAVAUX

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2511-1 et suivant.
Vu la délibération 2018-321 approuvant les nouveaux statuts et l'arrêté préfectorale du 7 novembre 2019
Vu la délibération 2020-369 sur le programme des travaux

M. Le Président explique qu'il convient d'actualiser l'ensemble des TRAVAUX sur l'année 2022 et 2023, puisque certains chantiers ont été réalisés et propose de poursuivre les TRAVAUX en REGIE suivant le descriptif ci-dessous :

PROGRAMME DE TRAVAUX PREVISIONNEL 2022-2023	
Désignations des travaux à la charge du SIAEP GCH	estimations
200 changements de compteur / an	150 000,00 €
AEP du Château d'eau de Cercottes jusqu'à HUETRE (y compris LA PROVENCHERE et fonçage)	350 000,00 €
AEP route de GIDY à CERCOTTES	30 000,00 €
AEP LES JARDINS FLEURY	20 000,00 €
Réparation fuites sur réseau AEP	10 000,00 €
sous total	560 000,00 €
Désignations des travaux à effectuer pour des tiers	estimations
AEP commune de RUAN	170 000,00 €
AEP lotissement LE CLOS DU CHÂTEAU	30 000,00 €
55 branchements (lotissements)	3 000,00 €
sous total imputation 704	203 000,00 €

Adoption à l'unanimité

Informations financières et comptables

1 - Informations financières et comptables

- L'Etat des restes à recouvrer tenu par le SGC MEUNG SUR LOIRE présente un taux de 18.40 % du total titré sur l'exercice 2021 y compris les travaux (127 089.20 € / 691 666.03 €) . Les CREANCES DOUTEUSES ou CONTENTIEUSES s'élèvent à 27 733.77 € au 31/12/2021. Les annulations représentent 2.70% du total facturé (16 308.21€/593 547.63 €).
 - A noter une baisse de consommation d'eau de 9% par rapport à 2020 (318 305 m3 en 2020 et 289 317 m3 en 2021 soit - 28 988 m3 en moins). Pour information, l'AIRE A10 - 29 500m3 et SERVIER + 5000 m3
 - La session exceptionnelle du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021 a été facturée en début d'année comprenant 9mois/12 et représente un total de mètres cubes de 181 719 m3 soit 54 056 m3 pour GIDY, 39 589 m3 pour CERCOTTES et 8 282 m3 pour HUETRE, 3 864m3 pour SOUGY, 58 259 m3 pour LES LABORATOIRES SERVIER, et 17 669 m3 pour l'AIRE A10, pour un total facturé de 355 841.10 € TTC. La prochaine relève est programmée au 30/06/2022.
 - Le 28 mars 2022, Mme Croibier et M. Lepape ont été reçus dans nos locaux pour l'étude du budget 2022, des écritures réglementaires à prendre en compte et nous informer des évolutions de la DGFIP.
 - Un courrier a été envoyé à la CCBL le 10 décembre 2021, pour la réorganisation des facturations ASSAINISSEMENT sur les communes de GIDY et CERCOTTES, nous sommes en attente de RENDEZ-VOUS.
 - Mme GERVALE, responsable de la SECURITE au travail, nous a transmis LA FICHE D'ENTREPRISE après avoir effectué un contrôle des nouveaux locaux le 13 janvier 2022. Vérification des Trousses de secours, validité jusqu'en juillet 2023. Le DOCUMENT UNIQUE est en cours d'élaboration.
 - Des formations ont été passées avec succès : AIPR Concepteur, Permis Poids lourds, FCO. D'autres sont prévues au cours de l'année 2022, Permis Super Lourd, SOFREL en commun avec la CCBL, soudure Plasson.
- (1 AIPR :AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX avec 3 niveaux opérateurs, encadrants et concepteurs)
- Les déclarations 2021 de L'AGENCE DE L'EAU sont en cours :
 - La production d'eau s'élève à 352 806 m3 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
 - La vente aux abonnés représente 289 726 m3 du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

2- Informations techniques

- Le CHANTIER LA PROVENCHERE débuté le 2 septembre 2021 et organisé en 4 tranches, et en 2 phases : canalisations -branchements. A ce jour, il reste 200ml de tuyaux à poser vers le chemin de Chartres, l'évacuation de la terre, et reprendre les branchements de la phase III.
- Le CHANTIER -LE CLOS DU CHATEAU route de Boulay à GIDY est terminé, en attente d'analyses à prévoir après le terrassement de l'entreprise GABRIEL.

- Le CHANTIER SUR LA COMMUNE DE RUAN est programmé en MAI - JUIN et SEPTEMBRE - OCTOBRE de cette année 2022
- Projet d'un futur LOTISSEMENT sur la COMMUNE DE HUETRE - 12 lots
- 217 nouveaux compteurs ont été posés sur l'année 2021, 140 pour GIDY, 57 pour CERCOTTES et 20 pour HUETRE
- La Commune de Lion en Beauce nous a contacté pour CREATION D'UNE CANALISATION EN PEHD et REPRISES DE BRANCHEMENTS. La présentation du projet s'est déroulée le 28 mars 2022. Le maire nous donnera une réponse en septembre.
- Il est prévu d'effectuer des relèves mensuelles sur les compteurs en radio-relève afin de mieux maîtriser l'outil et détecter rapidement les fuites.

3- Orientations budgétaires

- Sur les conseils de Mme Croibier et M. Lepape, le projet du BUDGET a été modifié par des écritures obligatoires concernant la QUALITE COMPTABLE et CERTIFICATION DES COMPTES PUBLICS, à savoir les provisions sur comptes de tiers (impayés) et provisions sur caution versée. Les écritures respectent bien l'ensemble de l'ACTIVITE DU SIAEP GCH. A noter, toutefois, des dépenses prévues en fonctionnement qu'il convient de transférer en Investissement puisqu'elles concernent la sécurité (échelles intérieures de cuve et les 3 tuyaux dans le réservoir/remplissage-distribution-trop plein vidange).
Les régies devront être modifiées en REGIE MIXTE (inutilisées depuis leurs créations)
Les régularisations de L ACTIF concerneront l'intégration des travaux en cours pour les travaux AEP BEAUREPAIRE-TOUSSARDIERE.
2 CONTRATS CREDIT-BAIL commencé en 2018 arrivant à terme devront être intégrés en INVESTISSEMENT /LA POMPE D'EPREUVE - LA TRONCONNEUSE A CHAINE et LES FEUX TRICOLORS.
Une nouvelle acquisition prévue en LDD concerne une BALAYEUSE pour 282.79 €/mois.
- A ce jour, un seul litige reste à résoudre sur Cercottes, LES JARDINS FLEURY avec la reprise du réseau intérieur et les branchements.
- Les aides et Subventions étant refusées par l'AGENCE DE L'EAU et LE DEPARTEMENT, Le SIAEP GCH continue son ACTIVITE de RESEAUX D'EAU et BRANCHEMENTS pour les lotissements, les mairies, les particuliers, toutes demandes en AEP avec une équipe formée en permanence pour effectuer tous les travaux AEP, avec des engins de travaux en LDD ou location simple,
- Pour le financement des TRAVAUX EN REGIE pour la COMMUNE DE HUETRE et RACCORDEMENT DEPUIS LE CHATEAU D'EAU DE CERCOTTES estimé à 300 000 €: + fonçage 50 000 € sur 2022-2024
 - 1/3 - .33 % (100 000 €) autofinancé par les RECETTES 2020
 - 1/4 - 25 % (80 000 €) financé par le recadrage des sessions (soit 3 mois supplémentaires)
 - 1/20 - 5% (20 000 €) financé par l'augmentation de 0.05 €/m3
 - 1/2 - 50 % (150 000 €) complément par EMPRUNT

En conclusion, le SIAEP GCH n'avait d'autres alternatives que de se tourner vers LA RECHERCHE de nouvelles recettes afin d'améliorer son réseau, reprendre ses branchements avec des compteurs en radio relève, avec pose sur le domaine public, entretenir ses sites, offrir un service de qualité à ses abonnés...

L'analyse financière des Services de l'ETAT « corrobore l'idée de la nécessité de la création des nouvelles recettes via l'emploi de son personnel pour d'autres travaux comme c'est désormais le cas » ET possible par les statuts du 7/11/2019.

M. Le Président remercie les membres de l'assemblée de leur attention et clôture la séance à 11h
